

Motion pour les conseils d'administration

Le projet de réforme Chatel a été publié sur le site du ministère avec des grilles horaires précises alors qu'aucune véritable négociation n'a eu lieu avec les organisations syndicales. Ce projet est inacceptable pour plusieurs raisons.

* Le pilotage local des dédoublements et des TP par le biais du conseil pédagogique illustre une volonté d'accroître l'autonomie des établissements. Il ne garantira pas à tous les élèves les mêmes conditions d'enseignement selon les matières, selon les classes, selon les lycées.

* Deux heures d' « accompagnement personnalisé » sans aucun cadrage permettront des ajustements au coup par coup, selon l'implication des enseignants, la prédominance de certaines matières, les moyens humains disponibles au sein de l'établissement. La mesure laisse sceptique car elle se substitue à tous les dispositifs existants (dédoublements, modules, aide individualisée en seconde). En outre, la diversité des missions qui incombent à l'enseignant dans ce cadre (orientation, méthodologie, aide à la prise de parole, etc...) préfigure la disparition des CO-PSY et fait peser des menaces sur les missions des documentalistes, des CPE... Enfin, l'accompagnement personnalisé génère une réduction masquée des horaires disciplinaires.

* La réduction des « enseignements d'exploration » ne permettra pas aux élèves de découvrir de façon sérieuse les matières étudiées dans l'optique d'une poursuite d'étude : par exemple, 1h30 de « conception des produits industriels » sont censées remplacer 6h d'ISI-ISP ; l'enseignement de SES ou d'IGC serait réduit à 1h30 au lieu de 3, sans dédoublement garanti ; etc. Comment découvrir une discipline nouvelle dans ces conditions ? A qui veut-on faire croire que cela permettrait de revaloriser la voie technologique ?

* La réduction des horaires dans de très nombreuses disciplines et donc l'augmentation du nombre de classes par professeur ne permettront pas une prise en charge satisfaisante de tous les élèves de la classe. Par exemple, on constate en 1°L une baisse du nombre d'heures en français, langues vivantes et littérature ; en 1° S une baisse du nombre d'heures de sciences ; en 1°ES une disparition de la science politique.

* Quant au tronc commun en 1°S, ES et L, loin d'assurer un rééquilibrage des séries générales, il se caractérise surtout par l'absence totale des matières scientifiques. Dès lors, les réorientations se feront forcément de S vers ES ou L, renforçant la suprématie de la série scientifique.

Par ailleurs, le tronc commun fait craindre la disparition prévisible du groupe classe en première. Celui-ci permet pourtant aux élèves de tisser des liens indispensables à une scolarité réussie.

* Le regroupement des LV1 et LV2 et le programme commun à toutes les séries en langue amènera selon les classes et selon les moyens humains des établissements à des choix d'horaires différents (par exemple 3h d'anglais et 2h d'allemand ou 2h d'anglais et 3h d'allemand, voire même 4h d'anglais pour 1h d'allemand, ...). Pareille déréglementation conduira à des choix faits sans souci de l'intérêt des élèves.

* L'ouverture des établissements pendant les vacances pour les stages de remise à niveau et surtout pour les sas de réorientation en 1°, voire pour changer de séries pendant les vacances d'été, sont des leurres pour les familles : à qui fera-t-on croire qu'en une semaine, un élève peut rattraper un trimestre ou deux ? qu'en quelques semaines d'été, il peut rattraper une année complète dans trois matières comme les mathématiques, les sciences physiques et les SVT ?

Pour les élus....., cette réforme ne répond pas au souci de démocratisation du lycée, c'est-à-dire à la volonté de faire réussir plus d'élèves. L'abandon de l'objectif des 80% d'une classe d'âge au baccalauréat en est l'illustration. Ce lycée empilera, triera et évacuera les élèves. Dans le cadre de la RGPP, l'un des buts inavoués de la réforme est bel et bien de faire des économies qui se traduiront par de nouvelles suppressions, c'est-à-dire par moins d'encadrement pour les élèves, en particulier ceux en difficulté. Les élus..... en demandent donc le retrait.